

9 ans pour les filles , 12 ans pour les garçons , c'était l'âge légal des mariages pour la Diyanet turque



En début d'année, le quotidien turc *Hürriyet* avait dénoncé les mariages forcés et vilipendé la déclaration de la Diyanet (direction des affaires religieuses) du 1er janvier 2018 sur son site officiel, qui affirmait que l'âge minimum de mariage était de 9 ans pour les filles et 12 pour les

garçons.

Cette déclaration, sous la forme d'une note explicative sur la loi islamique, a été retirée du site face à la levée de boucliers qu'elle a provoqué dans l'opposition et chez les ONG.

Selon les données de l'UNICEF, l'agence des Nations Unies pour l'enfance, la Turquie a l'un des taux de mariage d'enfants les plus élevés d'Europe. Ces chiffres montrent qu'en Turquie, 1% des jeunes filles se marient avant 15 ans et 15% avant l'âge de 18 ans.

A l'échelle mondiale, le nombre de mariages d'enfants a chuté, mais environ 12 millions de filles par an sont toujours mariées avant 18 ans, avec des conséquences dévastatrices pour leur santé et leur éducation.

Mettre fin à cette pratique d'ici à 2030 figure parmi les objectifs prioritaires des Nations unies.

